

Regards sur

Anjou

Avril 2020 / Volume 47, numéro 3

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

AVIS IMPORTANT

COVID-19 : LA SITUATION ÉVOLUE DE JOUR EN JOUR

Vous le savez toutes et tous, la situation relativement à la COVID-19 évolue très rapidement. C'est pourquoi nous vous demandons de consulter régulièrement la page consacrée aux différentes mises à jour sur le site montreal.ca.

Afin de respecter les directives de santé publique, veuillez suivre à la lettre les consignes et prendre les précautions suivantes :

- **Sortez le moins possible et gardez vos distances ;**
- **Respectez les mesures d'hygiène ;**
- **Observez une quarantaine si nécessaire ;**
- **Appelez au 514 644-4545 si vous présentez des symptômes de toux, de fièvre ou si vous éprouvez des difficultés respiratoires.**

Nous vous rappelons que **les aires de jeux, les terrains sportifs et les parcs canins sont fermés jusqu'à nouvel ordre** (il est possible de se promener dans les parcs en respectant la distanciation sociale).

Sont également fermés pour une durée indéterminée tous les édifices municipaux, y compris la mairie et le bureau des permis, les installations sportives, communautaires et culturelles, c'est-à-dire que toutes les activités se déroulant dans l'arrondissement, concerts, spectacles et autres, sont annulées. **Les services en ligne demeurent accessibles.** Pour ce qui est des activités sportives et de loisirs prévues ce printemps, elles sont susceptibles de ne pas avoir lieu. Veuillez donc surveiller le site Internet de l'arrondissement pour obtenir les informations à jour.

De même, le Bureau du citoyen est suspendu pour l'instant. Si vous désirez nous poser des questions ou émettre des commentaires, n'hésitez pas à nous appeler par téléphone. Les numéros des élus figurent en page 2 du présent bulletin. La ligne téléphonique 311 demeure également en service.

Quant à la séance du conseil d'arrondissement du mois d'avril, elle se tiendra à huis clos. Par ailleurs, nous vous informons que **la deuxième échéance de paiement des taxes municipales est reportée au 2 juillet.**

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et de votre compréhension.

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

COVID-19 ET PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE



En premier lieu, je veux absolument rappeler à toutes les Angevines et à tous les Angevins, jeunes et moins jeunes, qu'il est vraiment essentiel de respecter à la lettre les directives sanitaires afin de ne pas contracter ni de propager la COVID-19. Protégez-vous, protégez vos proches. Anjou compte bon nombre de personnes âgées. Si vous connaissez une personne âgée vivant seule, c'est le temps de lui offrir de faire ses commissions essentielles. Je suis certain qu'ainsi, ensemble, nous traverserons beaucoup plus facilement cette crise.

En second lieu, je souhaite revenir sur le dossier du prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou pour vous tenir au courant du maximum d'informations possible. En fait, il s'agit d'un projet majeur, dont la réalisation favorisera les déplacements actifs et le transport en commun en ces temps de changements climatiques. La ligne bleue offrira effectivement aux Angevines et aux Angevins une meilleure accessibilité au centre-ville et elle bonifiera aussi considérablement la desserte du pôle industriel et commercial d'Anjou. L'arrondissement appuie donc le prolongement de la ligne bleue sur son territoire. Cependant, ce projet doit être amélioré.

J'ai assisté, en tant que citoyen, à la séance d'information du 18 février tenue à Anjou et à celle d'expression des opinions organisée par la STM le 2 mars à Saint-Léonard. De plus, lors de la séance d'information du 4 mars qui a eu lieu à Anjou, un mémoire a été déposé au nom du conseil de notre arrondissement et expliqué aux commissaires. Ce mémoire est d'ailleurs disponible sur le site Internet de l'arrondissement.

Bien que la STM ait pu louer un gymnase d'école au lieu d'un local peu accessible dans le parc d'affaires, la salle était remplie de personnes qui ont demandé à la STM d'améliorer son projet. À mon avis, lors de ces séances, il a été démontré clairement que la STM devait améliorer son projet afin de préserver la quiétude de la population

angevine ainsi que l'essor économique des établissements et commerces sur notre territoire.

Selon moi, pour préserver la tranquillité de nos résidents, la ligne haute tension doit être enfouie. Effectivement, l'enfouissement de cette ligne permettrait de déplacer le terminus au nord du prolongement de la rue Bélanger et assurerait ainsi la quiétude de plusieurs résidents sur le boulevard des Galeries-d'Anjou. De plus, cet enfouissement permettrait d'éviter l'expropriation de plusieurs restaurants qui agrémentent la vie courante des Angevines et des Angevins. Il est vrai que cet enfouissement pourrait coûter 95 M\$, soit bien moins que le chiffre annoncé par la STM, mais il permettrait également la construction d'un milieu de vie vert et axé sur le transport actif, dont les revenus de taxes seraient bien plus élevés à terme.

Par ailleurs, le stationnement incitatif de 1200 cases devrait être construit à l'extérieur de l'île de Montréal. Il ne faut pas encourager les personnes à utiliser leur voiture pour rejoindre Montréal. Au contraire, il faut décongestionner le tunnel pour faciliter le transport des marchandises et soutenir l'essor économique du parc d'affaires, notamment celui d'Anjou. Il faut prévoir des stationnements incitatifs hors île et des voies réservées pour accéder au métro. La construction du stationnement incitatif prévu par la STM sur notre territoire s'élèverait à au moins 60 M\$. Il faut que la STM favorise la transition écologique et assure davantage la quiétude de nos résidents. Je demande donc que la STM prenne cet argent pour creuser un tunnel et ajouter un édifice de métro à l'est de l'autoroute 25, là où une bonne partie de la population angevine réside.

De plus, je communiquerai avec vous sous peu pour que nous nous mobilisions, nous, les Angevines et les Angevins, afin d'améliorer ce projet.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal

ON SE PROTÈGE!



Québec.ca/coronavirus
Sans frais : 1 877 644-4545

Votre gouvernement

Québec

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Lors de la séance du 4 février dernier, Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, district Centre, a été nommée mairesse suppléante d'arrondissement pour les mois de mars à juin 2020.



PRÉCAUTIONS À PRENDRE



SIGNALEMENTS DE COYOTES

Les signalements de coyotes ont augmenté dans certaines zones, notamment au sud de l'autoroute 40, dans le secteur de la carrière Lafarge, à proximité de la piste cyclable et du parc Roger-Rousseau. C'est pour cette raison que nous vous invitons à prendre quelques précautions. Il semble que les coyotes soient attirés par les ordures ménagères et nous vous demandons votre collaboration pour respecter certaines consignes et ainsi favoriser la coexistence avec ces animaux. Les coyotes ont su s'adapter au milieu urbain même s'ils craignent naturellement l'homme.

- Le coyote est actif la nuit et se nourrit principalement de petits rongeurs.
- En ville, le coyote fréquente surtout les espaces verts.
- C'est un animal sauvage qui peut être dangereux si vous l'approchez. Il peut transmettre certaines maladies à l'homme comme la rage.

IMPORTANT

Signalez la présence de coyotes dans votre secteur en appelant la ligne info-coyotes **438 872-COYO (2696)** ou en remplissant le formulaire disponible en ligne sur le site **montreal.ca**.

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, 10 fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Lithium Marketing

Impression
Deschamps Impression

Tirage
22 235 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2019 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boul. Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence : 911

Police
Poste de quartier 46 : 514 280-0146
Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

- N'approchez pas les coyotes et ne les nourrissez pas.
- Ne nourrissez pas vos animaux de compagnie à l'extérieur.
- Gardez vos ordures hors de portée des animaux et respectez les heures de dépôt en bordure de rue.
- Ramassez les fruits tombés des arbres.
- Gardez votre chien en laisse et circulez uniquement sur les sentiers aménagés.
- Gardez les chats à l'intérieur, surtout la nuit.
- Si vous croisez un coyote, gardez votre calme et laissez-lui l'espace nécessaire pour prendre la fuite.
- Si le coyote ne s'enfuit pas ou qu'il se montre agressif :
 - donnez-vous un air imposant en levant les bras ;
 - faites du bruit ou criez pour l'apeurer ;
 - lancez des objets dans sa direction, sans le viser ;
 - reculez lentement tout en gardant les yeux sur l'animal. Vous ne devez pas lui tourner le dos ni courir ;
 - composez le 911 en cas d'urgence.



La Ville de Montréal intervient si l'animal se montre agressif, est blessé ou malade. En effet, la priorité de la Ville demeure la sécurité des citoyens.

La Ville de Montréal est d'ailleurs responsable de la mise en œuvre du Plan de gestion de la présence du coyote sur son territoire.



Renseignements : 438 871-COYO (2696)
ou montreal.ca

MODIFICATION



Camp de jour Les Ateliers-Soleil

INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR LES ATELIERS-SOLEIL

La période d'inscription au camp de jour Les Ateliers-Soleil sera déterminée au mois de mai. Selon l'évolution de la COVID-19, cette information pourrait changer. Surveillez le site Internet de l'arrondissement pour avoir les informations à jour. Une fois la nouvelle date d'inscription confirmée, vous pourrez inscrire vos enfants sur le site de Loisirs Montréal à l'adresse loisirs.montreal.ca.

JARDINS COMMUNAUTAIRES



QUELQUES JARDINS ENCORE DISPONIBLES

Jardin communautaire Notre-Dame d'Anjou

Certains jardinets n'ont pas encore trouvé preneur pour la saison. Pour en réserver un, composez le 514 493-8200 en journée ou envoyez votre demande par courriel à jardinsanjou@ville.montreal.qc.ca. Premier arrivé, premier servi.

ACTIVITÉS PRINTEMPS/ÉTÉ

La date d'inscription aux activités de la saison printemps-été 2020 sera déterminée au mois de mai prochain. Pour vous inscrire, vous pourrez vous rendre sur le site loisirs.montreal.ca.

CAMPAGNE DE VERDISSEMENT



© unarbrepourmonquartier.org

RETOUR DE LA CAMPAGNE UN ARBRE POUR MON QUARTIER

Ça y est, la saison tant attendue est arrivée ! Ce printemps, l'arrondissement d'Anjou, en collaboration avec la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi) et le Regroupement des écoquartiers, vous offre la possibilité d'acquérir un ou plusieurs arbres pour votre terrain. Pour la huitième année, la campagne Un arbre pour mon quartier vise à encourager la biodiversité urbaine et à accroître le couvert végétal.

Jusqu'au **1^{er} juin**, vous pouvez commander en ligne vos arbres et faire votre choix parmi une vingtaine d'essences, au coût de seulement 25 \$ pour un arbre régulier et 35 \$ pour un arbre fruitier. De plus, les arbres seront livrés directement chez vous vers la mi-juin.

Pour commander un arbre ou obtenir plus d'informations, consultez le site unarbrepourmonquartier.org. Veuillez noter qu'il se peut que la campagne du printemps soit annulée.

MOBILITÉ



© bixi.com

OUVERTURE DES STATIONS BIXI

Les deux stations Bixi d'Anjou devraient ouvrir le **15 avril**. Nous vous rappelons qu'elles sont situées au parc d'Antioche, du côté de la place d'Antioche, et sur le boulevard des Galeries-d'Anjou, près de la rue Bélanger, à proximité de la piste cyclable.

PISCINES RÉSIDENNELLES



NORMES À RESPECTER

© childsafefence.com

Pour assurer la sécurité des citoyens et plus particulièrement celle des enfants durant la saison de la baignade, des normes régissent l'installation des piscines résidentielles creusées ou hors terre (emplacement, clôture, appareil à proximité, etc.). Ces normes doivent être rigoureusement respectées. D'ailleurs, l'installation d'une piscine requiert l'obtention préalable d'un permis délivré par l'arrondissement (règlement RCA 40). Avant d'entreprendre les travaux de construction, appelez au **514 493-8086**; il se peut que vous deviez laisser un message étant donné la situation. Un employé du bureau des permis vous répondra le plus rapidement possible et vous renseignera sur toutes les règles à suivre. Le site Internet de la Société de sauvetage baignadeparfaite.org propose de précieux conseils de sécurité sur la piscine et ses équipements. Malgré les campagnes de sensibilisation, le nombre de noyades dans les piscines résidentielles au Québec est malheureusement encore trop élevé. Ne laissez jamais un enfant se baigner seul ou même à côté de la piscine sans surveillance.

APPEL DE CANDIDATURES



SURVEILLANTS-SAUVETEURS DEMANDÉS

Parc Lucie-Bruneau

La SOGEP est à la recherche d'étudiants pour occuper le poste de surveillant-sauveteur qualifié « Sauveteur national » pour les piscines et pataugeoires extérieures d'Anjou. Vous pouvez postuler en envoyant votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae par courriel à piscinesanjou@sogep.ca.

➔ Renseignements : piscinesanjou@sogep.ca

STATIONNEMENT

Le stationnement sur rue est permis en tout temps jusqu'au 1^{er} mai, même lors de l'entretien des rues par les balais mécaniques. L'interdiction de stationner depuis le 15 mars n'est donc pas appliquée dans le but d'accueillir notamment les nombreuses personnes faisant du télétravail.

RETRAIT DES ABRIS TEMPORAIRES D'AUTOMOBILES

Date limite : 4 mai



Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

La lecture facilite l'acquisition du langage et elle permet à l'enfant de développer sa capacité d'écoute et de concentration.



SERVICES EN LIGNE



LES BIBLIOTHÈQUES D'ANJOU VOUS OFFRENT L'ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE!

Malgré la fermeture des installations pour réduire la propagation du coronavirus, les bibliothèques d'Anjou vous offrent de nombreux services.

Visitez nos pages bibliomontreal.com/numerique et découvrez une multitude de documents en ligne. Vous pouvez emprunter des livres numériques en français et en anglais, lire des journaux et des magazines du monde entier, suivre des cours en ligne (informatique, langues, développement personnel, initiation aux instruments de musique, etc.) ou encore visionner des documentaires vidéo.

De plus, depuis la fermeture des installations, le nombre maximum de prêts de livres numériques en français (plateforme PrêtNumérique) est augmenté à 10 par usager, et ce, pour une période indéterminée.

Suivez-nous sur notre page Facebook « Les bibliothèques d'Anjou » afin de vous tenir informé de nos services.

RAPPEL



VÉGÉTALISATION DES TERRAINS

Nous vous rappelons que la réglementation municipale prévoit plusieurs obligations en termes de végétalisation des terrains résidentiels.

- Dans les cours avant, les espaces libres doivent être entièrement recouverts de surfaces végétales. Les constructions autorisées et les dimensions des espaces de stationnement sont limitées.
- 35 % de la surface totale d'un terrain résidentiel doit être recouvert d'une surface végétale. Cette superficie est de 20 % pour les habitations contiguës (qui ont deux murs mitoyens) et de 15 % lorsque le terrain a une superficie inférieure à 175 m². La superficie d'une piscine est incluse dans le calcul de la surface végétale.

BROCANTE – INSCRIPTION



ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS LE MARDI 26 MAI

Le super samedi de brocante se tiendra le **samedi 30 mai, de 9 h à 15 h 30** à moins d'avis contraire. En raison de la quantité limitée d'emplacements alloués dans le stationnement de la mairie d'arrondissement lors de la brocante communautaire, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) procédera à un tirage au sort pour l'attribution des places. Seules les personnes possédant une carte de citoyen d'Anjou valide et une preuve de résidence sont admissibles. Pour le moment, le tirage au sort se déroulera au sous-sol du 7500, avenue Goncourt, de la façon suivante : le **mardi 26 mai, de 19 h à 19 h 30**, la DCSLDS remettra des coupons de tirage aux personnes présentes, à raison d'un coupon par adresse. Par la suite, à partir de 19 h 35, elle tirera au sort 100 numéros, peu importe l'ordre d'arrivée des personnes. Seules ces personnes auront droit à un emplacement. Veuillez consulter le site Internet de l'arrondissement pour vérifier les dates du tirage et de la brocante.

Renseignements : consultez le *Répertoire d'activités printemps/été 2020* de l'arrondissement d'Anjou.

VENTES-DÉBARRAS

Veuillez noter que toutes les ventes-débarras sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

RÉSIDUS VERTS

LA COLLECTE EST DE RETOUR

La collecte des résidus verts dans les secteurs résidentiels reprendra dès le **6 mai**. Protégez l'environnement concrètement en y participant, car les matières ramassées seront compostées.

Pour vous départir de résidus verts, nous vous demandons d'utiliser des poubelles ou un contenant rigide réutilisable muni de poignées et sans couvercle (dimension similaire aux poubelles utilisées pour les ordures ménagères), des boîtes en carton, des sacs de papier conçus à cet effet que l'on trouve dans plusieurs commerces. Prenez soin de bien fermer les contenants et de les placer en bordure de trottoir sur votre terrain, après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le matin de la collecte.

La collecte des branches de feuillus et des feuilles mortes a lieu en même temps que celle des résidus verts.

RÉSIDUS VERTS ACCEPTÉS

- Résidus de nettoyage de jardin, de potager et d'arbre fruitier
- Rognures de gazon
- Feuilles mortes
- Branches de feuillus et de conifères de moins de 1 m de long et de 5 cm de diamètre, attachées en fagot avec de la corde ou déposées dans les contenants autorisés

RÉSIDUS REFUSÉS

- Résidus alimentaires (restes de table, etc.)
- Litière d'animaux
- Terre et pierres
- Branches de feuillus et de conifères de plus de 1 m de long et de 5 cm de diamètre
- Branches coupées par une entreprise privée (qui doit elle-même s'en départir)
- Toute branche non attachée en fagot ou non déposée dans un contenant autorisé
- Souches et troncs d'arbre

CALENDRIER DES COLLECTES DE RÉSIDUS VERTS

Les **mercredis 6 et 20 mai, 3 et 17 juin, 1^{er}, 15 et 29 juillet, 12 et 26 août** pour tous les secteurs.

La collecte se poursuivra jusqu'en novembre. Nous vous rappellerons les dates dans un prochain *Regards sur Anjou*.